

Bruxelles, le 3 juillet 2014

## **Belfius Banque et Assurances lance l'assurance placement de la Branche 44 « Belfius Invest Belgian Economy »**

### **Belfius Invest Belgian Economy : l'assurance placement qui investit dans la croissance de l'économie belge**

La Belgique est un des pays d'Europe qui a le mieux traversé la crise financière. Le marché immobilier ne s'est pas effondré, le chômage n'a pas explosé par rapport à il y a 10 ans et le PIB réel a augmenté de 0,2 % en 2013, dépassant même les prévisions au quatrième trimestre. Avec des taux d'intérêt historiquement bas, et qui devraient le rester pendant un certain temps encore, comment profiter des perspectives de croissance actuelles en investissant une partie de son épargne à long terme dans des entreprises belges et en contribuant ainsi à soutenir notre économie ? Soucieuse d'apporter une réelle valeur ajoutée à la société en offrant notamment des solutions concrètes et innovantes pour mobiliser l'épargne au profit de l'économie belge, Belfius lance « Belfius Invest Belgian Economy », une toute nouvelle assurance placement de la Branche 44 permettant aux épargnants d'investir dans les entreprises belges.

Une assurance placement de la « Branche 44 » est un concept qui associe un support de la Branche 21 (taux d'intérêt garanti ainsi qu'une possible participation bénéficiaire variable) à un support de la Branche 23 (rendement lié à un fonds d'investissement) afin d'offrir une solution dynamique et personnalisable dans le cadre d'un investissement à long terme en assurance.

Après le lancement l'année dernière de « Belfius Invest Top Funds Selection », axé sur des fonds renommés, Belfius Banque et Assurances décline aujourd'hui la Branche 44 en un produit qui investit dans l'économie belge.

En tant que bancassureur à l'ancrage local, Belfius Banque et Assurances entend soutenir l'économie belge et inscrit ce lancement dans une réflexion globale concernant la mobilisation efficace de l'épargne à long terme pour financer l'économie.

#### **Belfius Invest Belgian Economy**

Cette assurance placement combine les avantages et les caractéristiques d'une assurance placement Branche 21, d'une part, et d'autre part, une assurance placement Branche 23 :

- l'assurance placement Branche 21 « **Belfius Invest Belgian Economy Fix** » offre une garantie de rendement et de capital sur un horizon d'épargne de minimum 8 ans.
- l'assurance placement Branche 23 « **Belfius Invest Belgian Economy Plus** » offre un potentiel de rendement élevé, mais sans capital garanti. Le contrat Branche 23 se divise en deux compartiments :
  - **Belfius Invest Belgian Small & Mid Caps** : il s'agit d'un fonds qui investit en actions émises par des sociétés ayant leur siège en Belgique ou qui exercent leur activité principale en Belgique et dont la capitalisation boursière est inférieure à 5 milliards d'euros. Ce compartiment est géré par les spécialistes Small & Mid Caps de Candriam.
  - **Belfius Invest Belgian Allocation** : il s'agit d'un fonds mixte qui investit dans des actions et obligations émises par des sociétés publiques et des sociétés du secteur privé, ayant leur siège en Belgique ou qui exercent leur activité principale en Belgique. Ce compartiment est également géré par les spécialistes Global Allocation de Candriam.

### Caractéristiques de l'assurance placement Belfius Invest Belgian Economy

- Prime unique : pas de possibilité de faire des versements complémentaires.
- Possibilité de transferts au sein du contrat :
  - Possibilité de transfert entre Branche 21 et Branche 23. Frais de transfert : 1 % de la valeur convertie. Il n'y aura ni frais d'entrée, ni frais de sortie sur ces transferts.
  - Branche 23 : pas de transferts entre les compartiments possibles.
- Un investissement fiscalement intéressant : le capital, les intérêts acquis et les éventuelles participations bénéficiaires de l'assurance placement Branche 21, prélevés au moins 8 ans et 1 jour après le début du contrat, sont exonérés du précompte mobilier. Cette exonération s'applique également à la plus-value éventuelle perçue via l'assurance placement Branche 23.
- Durée : Belfius Invest Belgian Economy est un investissement à durée indéterminée.
- Frais :
  - Frais d'entrée : 2,50 % (dégressifs, selon les sommes investies).
  - Frais de sortie : 5 % pendant la 1<sup>re</sup> année, 4 % pendant la 2<sup>e</sup> année, 3 % pendant la 3<sup>e</sup> année, 2 % pendant la 4<sup>e</sup> année et 1 % à partir de la 5<sup>e</sup> année.
  - Frais de gestion :
    - Sur la partie Branche 21 : chaque mois, 0,01 % sur la réserve acquise.
    - Sur la partie Branche 23 : frais de gestion annuels de 1,60 % sur le fonds BI Belgian Small & Mid Caps et de 1,40% sur le fonds Belgian Allocation.

### Les atouts de Belfius Invest Belgian Economy

- Un beau rendement potentiel grâce à l'investissement d'une partie de la prime dans un portefeuille de plus petites entreprises actives en Belgique (small & mid caps).
- Un investissement fiscalement intéressant à plus long terme.
- L'investisseur détermine lui-même le niveau de risque de son investissement.
- Le capital reste disponible :
  - Rachat partiel possible sans frais : une fois tous les 12 mois, à concurrence de maximum 10 % de la réserve acquise, avec un plafond de 25 000 EUR.
  - Rachat total possible à tout moment moyennant le paiement de frais de rachat et le cas échéant d'une indemnité de rachat conjoncturelle sur la partie branche 21. Pour la partie Branche 21, tout rachat, total ou partiel, effectué durant les 8 premières années du contrat sera cependant soumis au paiement d'un précompte mobilier.
- Tous les avantages d'une assurance vie dans le cadre de la planification successorale.

### Contacts presse

Ulrike Pommée : [ulrike.pommee@belfius.be](mailto:ulrike.pommee@belfius.be) / + 32 2 222 02 57  
[press@belfius.be](mailto:press@belfius.be) / + 32 2 222 02 50